Devenir ARBITRE RÉGIONAL

Prérequis :

- Être licencié(e) FFVoile mention « pratiquant » ou « compétition »,
- Si possible, avoir une pratique de la régate
- Détenir le permis plaisance (possibilité de l'acquérir en cours de formation),
- Avoir suivi une « sensibilisation aux gestes qui sauvent » ou détenir le PSC1 ou équivalent (possibilité de l'acquérir en cours de formation).
- Faire la demande écrite d'entrée en formation auprès de la CRA

Formation théorique :

- Suivre la formation théorique de 1 à 2 jours en présentiel organisée par la CRA,
- Suivre la formation théorique sur la plate-forme MOODLE, avec le soutien de tuteur,
- Réussir le test final (minimum 12/20 ou 30 bonnes réponses sur 50),
- Choisir sa spécialité :
 - Comité de course
 - Jury

Formation pratique :

- Formation pratique possible dès l'entrée en formation (ARS) pour acquérir de l'expérience, conjointement avec la formation théorique,
- S'inscrire en tant que Comité de Course ou Jury Régional Stagiaire (CCRS ou JURS) sur le site FFVoile/Arbitrer/Accès désignations/Gestion de vos souhaits. Pour ce faire, il est important de prendre contact avec un arbitre formateur et la CRA afin d'organiser la ou les séances de formation,
- Après avis du ou des formateurs, effectuer 1 à 2 évaluations formatives sur des épreuves de grade 5A ou 5B.
- Les premières épreuves d'évaluation sont prioritairement formatives (aide et soutien du tuteur-évaluateur pour intégrer le stagiaire et lui donner tous les renseignements-consignes pour compléter ses connaissances), la 2ème ou 3ème sera qualificative (« fabrication IC et prise en charge totale de la régate » sous couvert de l'évaluateur)
- A la suite de chaque épreuve, l'évaluateur aura rempli la fiche d'évaluation avec le stagiaire pour faire le bilan. Il lui laissera un exemplaire et enverra le CR à la CRA dans les 8 jours. (voir le site de la ligue à https://ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr/reglement-formation-cra/)

Note : Pendant la formation, il est important de varier le type d'épreuves (supports, plans d'eau).

Évaluation pratique :

- Prendre contact avec la CRA pour le choix des épreuves d'évaluation,
- S'inscrire en tant que CCRS ou JURS en évaluation sur une épreuve de grade 5A ou 5B

Nomination :

- Une période de 2 ans est conseillée pour la formation,
- Après concertation des membres de la CRA et au vu des évaluations positives, le stagiaire pourra obtenir la qualification de Comité de Course ou de Juge Régional pour une période probatoire de 2 ans.

A la fin de la période de 2 ans et sous réserve de satisfaire à tous les critères requis, l'arbitre régional sera prolongé pour une période de 4 ans, renouvelable.

Pour toutes informations complémentaires

contacter la CRA *cra@ligue-voile-nouvelle-aquitaine.com*

Les Critères de Renouvellement :

***La qualification d'arbitre est renouvelable tous les 4 ans**.*
Lorsqu'un arbitre, demandant son renouvellement de qualification, est âgé de plus de 70 ans, la durée du renouvellement de sa qualification sera de 2 ans.

Rappel des 5 critères de renouvellement des arbitres régionaux :

- *Envoi à la CRA des comptes-rendus d'épreuves obligatoires (incidents, problèmes d'arbitrage, etc...),*
- *Envoi à la CRA des comptes-rendus d'activités annuels,*
- *Participation au colloque d'arbitrage annuel ou bisannuel,*
- *Participation minimale annuelle à une compétition en tant qu'arbitre,*
- *Demande de renouvellement.*

*Un **critère de renouvellement** peut faire l'objet d'une **demande de dérogation**, de la part d'un arbitre régional, qui sera traitée en Commission Régionale d'Arbitrage.*

Pour toute demande de renouvellement :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd4K95qpc8EAp9zHCZfLChPgl4Kb6QnTc1mHgUJAf5keRWEPw/viewform?usp=dialog